

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22-26 octobre 2007

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

**Point 9 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2007/9-B
11 septembre 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT – PROGRAMME DE PAYS NÉPAL 10093.0

Coût (dollars É.-U.)			
	Budget actuel	Augmentation	Budget révisé
Coût des produits alimentaires pour le PAM	52 167 484	16 872 758	69 040 242
Coût total pour le PAM	86 463 282	24 712 818	111 176 100

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODB* : M. A. Banbury Anthony.Banbury@wfp.org

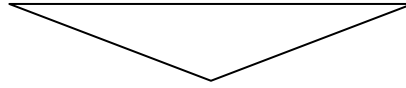
Attachée de liaison, ODB: Mme S. Izzi tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional pour l'Asie.



PROJET DE DECISION*



Le Conseil approuve l'augmentation budgétaire de 24,7 millions de dollars É.-U. concernant le programme de pays 10093.0 établi pour le Népal pour une période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.2/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.



NATURE DE L'AUGMENTATION

1. Le Programme de pays 10093.0 établi pour le Népal et initialement approuvé pour une période de cinq ans allant de 2002 à 2006, a été prolongé d'une année en 2007, en application de la décision de l'équipe de pays des Nations Unies, pour un coût annuel de 18 millions de dollars. La présente augmentation budgétaire qui couvre la période 2008-2010 est destinée à financer la fourniture de produits supplémentaires et les coûts associés au titre du programme de pays 10093.0, conformément aux priorités du Gouvernement et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

JUSTIFICATION DE L'AUGMENTATION BUDGETAIRE

Contexte

2. Les dix années de conflit entre le Gouvernement et les rebelles maoïstes ont pris fin par la signature d'un accord de paix en novembre 2006. Un gouvernement intérimaire a été chargé d'organiser l'élection d'une Assemblée constituante, qui aura lieu le 22 novembre 2007, et de préparer la mise en place d'un nouveau gouvernement démocratique. La Commission nationale de planification (CNP) du Gouvernement a annoncé l'élaboration d'un plan intérimaire de développement de trois ans, couvrant la période 2008–2010, qui devrait reprendre les priorités antérieurement fixées et mettre l'accent sur la consolidation de la paix. Après l'élection de l'Assemblée constituante, la CNP pourra définir de nouvelles priorités nationales dans le cadre d'un plan de développement quinquennal.
3. Étant donné la situation politique actuelle et les changements qui pourraient intervenir au cours des trois à quatre années à venir, le PAM doit adopter une stratégie souple. La présente révision budgétaire prend donc en compte les interventions envisagées dans le plan intérimaire de développement et le PNUAD provisoire proposé par l'équipe de pays des Nations Unies pour la même période.
4. Pendant la période correspondant à l'augmentation budgétaire, le PAM continuera d'évaluer les besoins et d'intégrer les activités dans la stratégie qu'il a élaborée pour le pays afin de répondre aux besoins des populations vulnérables. Le programme de pays tiendra également compte des changements recommandés dans les évaluations à mi-parcours, à savoir un nouveau ciblage des zones d'intervention et la création de synergies entre les activités appuyées par le PAM. On peut citer comme exemples de changement l'interruption progressive de l'aide alimentaire dans certaines zones où sont menées des opérations et la mise en œuvre d'interventions intégrées dans les zones actuellement ou nouvellement ciblées.
5. En raison des délais requis pour négocier les accords de mise en œuvre, la révision budgétaire devrait permettre au bureau de pays de travailler avec les ministères; le contrat opérationnel en cours sera modifié de manière à tenir compte des changements apportés aux modalités de mise en œuvre de façon à éviter de négocier un nouvel accord pour l'exécution du programme de pays.

Résumé des activités du projet

6. Le programme de pays 10093.0 établi pour le Népal pour la période 2002–2006 et approuvé par le Conseil en 2001, s'appuie sur le schéma de stratégie de pays et répond aux objectifs du PNUAD. Les interventions prévues ciblent les régions exposées à l'insécurité alimentaire par le biais d'activités contribuant à créer des avoirs et à renforcer les moyens de subsistance: i) ouvrages d'infrastructures rurales communautaires; ii) protection des moyens de subsistance en période de crise; iii) activités Vivres au profit de l'éducation (VPE); et iv) soins de santé maternelle et infantile (SMI).
7. Le projet d'infrastructures rurales communautaires permet d'aider 295 000 bénéficiaires vivant dans les 25 districts les plus exposés à l'insécurité alimentaire et les plus touchés par le conflit. Il a pour objectif: i) d'améliorer l'accès à la nourriture des ménages ciblés; ii) d'élargir les routes d'accès rurales; iii) d'améliorer la base de ressources naturelles des communautés; et iv) de renforcer les capacités de la population visée dans les domaines sociaux et économiques. Le PAM fournit chaque année des rations représentant au maximum trois mois de consommation à chaque participant aux activités de création d'avoirs et d'apprentissage.
8. Grâce aux activités VPE, le PAM vient actuellement en aide à 450 000 élèves dans 4 000 écoles de 21 districts. Ces activités visent à: i) améliorer les taux d'assiduité scolaire notamment parmi les filles; ii) accroître le taux de scolarisation des filles et les maintenir à l'école; iii) améliorer la concentration et les capacités d'apprentissage des élèves en soulageant la faim dans l'immédiat; et iv) réduire la prévalence des infections parasitaires intestinales. Le PAM fournit des repas à consommer dans les écoles et des rations à emporter aux filles pour les inciter à fréquenter l'école dans le cadre du programme.
9. Le programme de soins de SMI est mis en œuvre dans 11 districts et couvre 48 000 enfants âgés de 6 à 36 mois ainsi que 16 000 femmes enceintes et mères allaitantes. Il vise à: i) prévenir l'insuffisance pondérale chez les jeunes enfants ou en réduire la prévalence; ii) réduire l'anémie ferriprive chez les femmes enceintes, les mères allaitantes et les jeunes enfants; iii) augmenter le recours régulier aux services de soins de santé maternelle et infantile à l'échelon de la communauté; et iv) sensibiliser les femmes enceintes et les mères allaitantes aux questions de santé et de nutrition, et les informer à ce sujet.

Conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours

10. Selon les conclusions de l'évaluation à mi-parcours réalisée en mai et juin 2006, le programme de pays était bien conçu et conforme aux priorités nationales de développement et au PNUAD. Toutefois, les composantes du programme n'étaient pas suffisamment intégrées entre elles car elles ne visaient pas les mêmes districts ou communautés exposées à l'insécurité alimentaire de façon à améliorer le plus possible l'accès aux services de santé et d'éducation ainsi que la sécurité alimentaire.
11. Le projet d'infrastructures rurales communautaires, dont la composante principale est la construction de routes rurales, a créé des emplois de courte durée pour les personnes exposées à l'insécurité alimentaire. La mobilisation sociale a permis de constituer des groupes de travailleurs chargés de la construction des divers tronçons de route. Dans certains cas, l'épargne et le crédit ont permis de renforcer les stratégies de survie des ménages souffrant d'insécurité alimentaire. Les auteurs de l'évaluation ont noté que ces groupes géraient des prêts et les remboursements correspondants, et que 80 pour cent des fonds empruntés avaient été investis dans l'agriculture, l'élevage et la création de petits commerces; le taux de remboursement atteignait 100 pour cent. La composante



microprojets était axée sur la création de moyens de production pour les ménages exposés à l'insécurité alimentaire comme, par exemple, à la micro-irrigation et aux cultures maraîchères.

12. Les repas scolaires servis à l'école dans le cadre de l'activité VPE ont eu un impact positif sur le nombre d'enfants s'inscrivant à l'école primaire et y restant. D'après l'enquête initiale réalisée en 2001, le nombre de filles scolarisées était de 15 152 sur 33 129 élèves (46 pour cent); l'enquête normalisée sur l'alimentation scolaire de 2005 a indiqué que sur 46 425 élèves, 24 275 étaient des filles (52 pour cent), soit une augmentation globale de 6 pour cent. Le programme d'encouragement destiné aux filles a eu pour effet d'assurer leur fréquentation scolaire régulière et d'accroître de manière sensible leur taux de scolarisation: en 2005, le taux de fréquentation moyen des filles était de 27 pour cent supérieur à celui enregistré en 2001. Les deux programmes, notamment le programme d'encouragement destiné aux filles, sont très appréciés par les pouvoirs publics à tous les niveaux.
13. Le programme de soins de SMI appuyé par le PAM a donné des résultats positifs, parmi lesquels la réduction de la malnutrition infantile (insuffisance pondérale) mesurée en utilisant le rapport poids/âge et le recul de l'anémie chez les femmes et les enfants¹.
14. La mission d'évaluation a recommandé: i) de diversifier les activités Vivres contre travail (VCT) pour renforcer les moyens de subsistance; ii) d'intégrer les activités VPE dans le programme d'éducation pour tous; iii) d'adopter la méthode du cycle biologique pour les interventions nutritionnelles; iv) de regrouper les zones d'intervention afin de faciliter la programmation intégrée des trois composantes du programme de pays; v) de maximiser les avantages apportés à la population ciblée; vi) de développer les partenariats; et vii) de renforcer systématiquement les capacités des partenaires de coopération.

Objectif de la prolongation et de l'augmentation budgétaire

15. La prolongation du programme de pays vise à financer les coûts de produits alimentaires et les coûts associés supplémentaires de façon à assurer l'exécution du programme pendant la mise en œuvre du Plan intérimaire de développement, en harmonie avec les priorités du Gouvernement et du PNUAD. Pendant la période de prolongation, le programme de pays appuiera le processus de paix en tentant de remédier à l'insécurité alimentaire et en créant des moyens de subsistance durables grâce à une activité économique accrue et à une consommation alimentaire diversifiée, notamment dans les groupes exclus du point de vue socioéconomique des zones ciblées. Cet objectif répond aux priorités retenues dans le PNUAD: consolidation de la paix, moyens de subsistance durables, services d'éducation et de santé de qualité, droits de l'homme, égalité entre les sexes et intégration sociale. L'établissement de priorités et la planification du PNUAD ont offert au système des Nations Unies des possibilités inédites de recenser les domaines de collaboration pour améliorer la conception et l'exécution des programmes à l'échelon des pays. Le PAM apporte son soutien au processus de paix en collaboration avec la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), constituée en janvier 2007, et les diverses organisations des Nations Unies.

¹ Les résultats concernent quelques zones seulement et sont inférieurs aux objectifs fixés dans le programme de pays pour la période 2002–2006 en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires aidés, la durée des programmes et les quantités de vivres distribuées. Cela s'explique par le retard avec lequel le programme de pays a démarré en raison du manque de fonctionnaires pendant les premières années et des obstacles liés au conflit.



16. Les districts couverts dans le cadre de la prolongation du programme de pays représentent environ la moitié de ceux couverts par le programme de 2002-2007, leur nombre passant de 36 à 17. Le programme ciblera les districts les plus exposés à l'insécurité alimentaire sur la base des résultats de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité présentés dans le rapport "*Small Area Estimation of Poverty, Caloric Intake and Malnutrition in Nepal*". Cette réduction du nombre de districts bénéficiaires s'explique par: i) le montant prévu de l'allocation annuelle de 6,5 millions de dollars au titre des ressources ordinaires du PAM pour le développement; et ii) le montant escompté des contributions bilatérales locales.
17. Le ciblage géographique sera fondé sur la géographie et non sur les composantes; l'incidence de la malnutrition chronique et de la pauvreté au niveau de l'*ilaka* (sous-district) estimée suivant la méthode ACV sera utilisée comme référence. Priorité sera donnée à la planification intégrée des composantes du programme de pays afin de maximiser leur impact. Les ménages bénéficiaires seront ciblés en toute transparence, par exemple par la fixation des critères de participation, la taille des rations et la fréquence des distributions. Le rôle des comités et des groupes d'utilisateurs sera défini, des audits publics seront effectués et la fourniture du matériel et la formation en temps voulu des communautés ciblées contribueront à assurer une bonne gestion des activités. Les modifications concernant le ciblage et le nombre de bénéficiaires et l'harmonisation des dispositifs de gestion et de coordination à tous les niveaux seront soumises à l'approbation des ministères concernés.
18. La prolongation de trois ans qui est proposée permettra de fournir une aide à 273 000 bénéficiaires par an en moyenne. Sur le montant total des coûts opérationnels directs (COD), 67 pour cent seront alloués aux activités VPE, y compris le programme d'encouragement pour les filles, 23 pour cent aux soins de SMI et 10 pour cent aux activités VCT. Il est prévu que les rations et les activités resteront inchangées par rapport au programme de pays 10093.0.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, QUANTITÉ DE VIVRES ET COÛTS, PAR COMPOSANTE			
Composante	Nombre de bénéficiaires	Produits alimentaires (tonnes)	COD (millions de dollars)
1: Vivres contre travail	6 500	5 460	2,18
2: Vivres au profit de l'éducation	236 000	17 508	14,50
3: Soins de santé maternelle et infantile	31 000	7 800	4,89
Total	273 500	30 768	21,57

19. Pendant la période couverte par l'augmentation budgétaire proposée, l'aide alimentaire favorisera la synergie entre les activités VCT, VPE et les soins de SMI afin de répondre aux besoins alimentaires de toutes les tranches d'âge dans les communautés vulnérables. Les partenaires d'exécution travailleront au niveau du district pour associer les communautés à l'amélioration des moyens de subsistance grâce à l'aide alimentaire du PAM. Des données de référence seront réunies avant de lancer le nouveau modèle d'aide alimentaire.



20. La méthode du cycle biologique sera adoptée pour les interventions nutritionnelles en prenant en compte les besoins nutritionnels et sanitaires des adolescents, des jeunes enfants, des personnes âgées, des nourrissons, des écoliers du primaire, des femmes enceintes et des mères allaitantes. Un "module nutritionnel optimal" sera élaboré, et les partenaires approuveront une série d'activités se renforçant mutuellement afin de réduire la malnutrition maternelle et infantile.
21. Les activités VCT faciliteront la construction d'infrastructures rurales; les activités Vivres au profit de la formation (VPF) compléteront les autres activités du programme de pays. Les activités VPE seront coordonnées avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); des rations à emporter seront distribuées aux élèves filles des écoles primaires publiques. Des rations à emporter destinées aux personnes vivant avec le VIH seront fournies à titre pilote dans des zones sélectionnées dans le cadre du programme de soins de SMI. Dans les districts où le PAM et l'UNICEF collaborent, l'UNICEF appuiera l'amélioration des bâtiments scolaires, des dispensaires et des réseaux d'adduction d'eau potable dans le cadre du programme de soins de SMI; le PAM fournira du riz aux personnes participant à la création d'actifs. Il apportera son soutien à d'autres microprojets portant sur les pistes muletières, l'irrigation à petite échelle, les cultures maraîchères et la formation professionnelle. L'UNICEF agit en faveur du développement de l'enfant et de l'amélioration des services de santé et d'éducation ce qui contribue au bon déroulement des activités du programme.
22. Le programme de pays continuera d'être mis en œuvre par le Ministère du développement local, le Ministère de la santé et de la population et le Ministère de l'éducation et des sports conformément aux accords d'exécution.
23. Une importance particulière sera accordée à l'établissement de partenariats avec les organisations bilatérales et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales, notamment en ce qui concerne la mobilisation sociale et l'appui aux projets intéressant les infrastructures et la production qui ont été retenus par les communautés. La participation d'ONG expérimentées en vue de mobiliser les communautés sera primordiale pour que les activités appuyées par le PAM donnent les meilleurs résultats.
24. Les stratégies de transfert des composantes du programme de pays s'inspireront de l'évolution de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire des ménages. L'aide du PAM vise les groupes les plus vulnérables, les plus pauvres et les plus défavorisés de la population rurale, le retrait progressif de l'aide en faveur d'une communauté ou d'un district donné sera donc préparé en concertation avec les partenaires gouvernementaux. Les stratégies de transfert des responsabilités d'exécution des composantes dépendront en grande partie de l'impact des actifs créés par le biais des activités VCT, du taux net de scolarisation et des compétences de production acquises grâce aux activités VPE, ainsi que de l'amélioration de la consommation alimentaire chez les enfants dans les zones bénéficiant des soins de SMI. Le PAM fournira un appui au renforcement des capacités des organismes partenaires, y compris l'institutionnalisation des méthodes de programmation et d'autonomisation des communautés.
25. Le PAM aura recours à une évaluation externe et à l'analyse permanente de la vulnérabilité pour déterminer le moment où il mettra un terme à l'aide alimentaire fournie aux communautés dans le cadre du programme de pays. Le PAM et ses partenaires évalueront les avantages relatifs que présente le renforcement des capacités des communautés et des autres institutions.

BESOINS DE PRODUITS ALIMENTAIRES

26. La prolongation du programme de pays pendant une période de trois ans nécessitera une quantité de produits alimentaires estimée à 30 768 tonnes d'une valeur de 16,87 millions de dollars. La quantité moyenne annuelle de produits sera de 1 820 tonnes pour la composante 1, pour la composante 2 elle sera de 5 836 tonnes et 2 600 tonnes pour la composante 3.
27. Les modalités de distribution des denrées alimentaires resteront inchangées pour chaque composante du programme de pays, mais les membres des comités de gestion des produits alimentaires recevront chaque mois une allocation nominative d'huile végétale afin de compenser le temps supplémentaire requis pour la mise en œuvre des activités dans les écoles.
28. Le programme de pays utilisera des vivres achetés et produits principalement sur place, une formule d'un bon rapport coût-efficacité et flexible, permettant de livrer les vivres en temps voulu aux points de livraison avancés, et également de stimuler la production agricole locale et de favoriser le développement actif d'une industrie locale d'aliments composés.

RECOMMANDATION DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE

29. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver le prolongement proposé pour une période de trois ans, y compris l'engagement additionnel de produits alimentaires qui correspond à la révision du budget du programme de pays 10093.0 établi pour le Népal.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A Coûts opérationnels directs			
Produits alimentaires ¹			
– Riz	5 460	280	1 528 800
– Mélange blé-soja	12 012	505	6 066 060
– Ghee (beurre clarifié)	1 201	1 048	1 258 648
– Huile végétale	4 295	950	4 080 250
– Nutrimix	7 800	505	3 939 000
Total, produits alimentaires	30 768		16 872 758
Transport extérieur			430 445
Total, transport terrestre, entreposage et manutention			2 208 441
Autres coûts opérationnels directs			776 300
Total, coûts opérationnels directs			20 287 944
B. Coûts d'appui directs ² (voir annexe I-B)			
Total, coûts d'appui directs			2 808 148
C. Coûts d'appui indirects (7.0 pour cent) ³			1 616 726
COÛT TOTAL POUR LE PAM			24 712 818

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation. La gamme de produits peut varier.

² Chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation des coûts d'appui directs est réexaminée chaque année.

³ Le taux de remboursement des coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil au cours de la période d'exécution du projet.



ANNEXE I-B

BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)	
Dépenses de personnel	
Fonctionnaires internationaux du cadre organique	1 116 630
Fonctionnaires nationaux du cadre organique	157 500
Personnel national des services généraux	880 968
Personnel temporaire	36 900
Voyages officiels du personnel	61 400
Formation et perfectionnement du personnel	33 050
Total partiel	2 286 448
Dépenses de bureau et autres dépenses récurrentes	
Location de locaux	73 200
Services collectifs	47 000
Fournitures de bureau	46 000
Services de télécommunication et technologies de l'information	74 400
Assurances	30 000
Réparation et entretien du matériel	25 500
Entretien et coûts d'exploitation des véhicules	92 000
Autres dépenses de bureau	18 000
Services des organisations des Nations Unies	30 000
Total partiel	436 100
Matériel et autres coûts fixes	
Mobilier, outils et matériel	17 000
Véhicules	30 600
Matériel de télécommunications et d'information	38 000
Total partiel	85 600
TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	2 808 148

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CNP	Commission nationale de planification
COD	coûts opérationnels directs
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
SMI	santé maternelle et infantile
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCT	Vivres contre travail
VPE	Vivres au profit de l'éducation
VPF	Vivres au profit de la formation